

## POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article R. 22-10-14 du Code de commerce, « *La politique de rémunération soumise à l'assemblée générale des actionnaires, accompagnée de la date et du résultat du dernier vote de l'assemblée générale sur la résolution mentionnée au II de l'article L. 22-10-8, est rendue publique sur le site internet de la société le jour ouvré suivant celui du vote et reste gratuitement à la disposition du public au moins pendant la période où elle s'applique.* »

La Politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance soumise au vote ex-ante de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 est présentée en pages 269 à 273 du Document d'Enregistrement Universel 2020, disponible sur notre site internet [jcdecaux.com](http://jcdecaux.com).

RESULTAT DU DERNIER VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MAI 2021 SUR LES RESOLUTIONS D'APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION							
N°	Résolutions	POUR		CONTRE		ABSTENTION	RESULTAT
		voix	%	voix	%	voix	
10	Approbation de la politique de rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire conformément à l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce <sup>(1)</sup>	142 113 618	82,96	29 194 970	17,04	14 384 514	Adoptée
11	Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance conformément à l'article L. 22-10-26 II du Code de commerce <sup>(2)</sup>	186 962 430	99,99	10 224	0,01	413 995	Adoptée

(1) Exclusions de Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux, David Bourg, Emmanuel Bastide et Daniel Hofer du vote

(2) Exclusions de Gérard Degonse, Jean-Pierre Decaux, Michel Bleitrach, Alexia Decaux Lefort, Pierre Mutz, Jean-François Ducrest, Jean-Sébastien Decaux, Bénédicte Hautefort, Marie-Laure Sauty de Chalon et Leila Turner du vote